

Commission de gestion du Conseil général de la ville de Sierre

Rapport sur les comptes de l'année 2013

Membres :

Sabine Rey, présidente
Gilles Barmaz
Eliane Campisi
Patrick Cretton
Sébastien Duc
Laurent Ducry, rapporteur
Jacques Herman
Stefan Julen
Anthony Lamon
Uli Salamin
Christiane Rielle

Sierre, le 18 mai 2014

Table des matières

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | INTRODUCTION | 3 |
| 1.1 | RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG | 3 |
| 1.2 | CONSTATATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURE DU BILAN | 3 |
| 1.3 | LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT | 4 |
| 1.4 | LES COMPTES D'INVESTISSEMENT | 5 |
| 1.5 | LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS..... | 6 |
| 2 | ANALYSES ET COMMENTAIRES | 8 |
| 2.1 | CONSTATATIONS GÉNÉRALES..... | 8 |
| 2.2 | 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 10 |
| 2.3 | 20. SECURITE PUBLIQUE | 10 |
| 2.4 | 30. ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 11 |
| 2.5 | 40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTTE..... | 12 |
| 2.6 | 60. EAU ET ÉNERGIE | 13 |
| 2.7 | 90. FINANCES ET IMPÔTS..... | 13 |
| 3 | CONCLUSIONS | 14 |
| 3.1 | INTRODUCTION..... | 14 |
| 3.2 | COMPTES DE FONCTIONNEMENT..... | 14 |
| 3.3 | COMPTES D'INVESTISSEMENT..... | 14 |
| 3.4 | DÉCISION..... | 15 |

1 INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement du Conseil général de la commune de Sierre et du règlement communal d'organisation, la commission de gestion (Cogest) a examiné:

- les comptes 2013 de la ville de Sierre, en s'assurant de l'utilisation conforme des crédits budgétaires;
- la gestion du Conseil municipal.

Pour mener à bien ce mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2013 de la ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes de l'exercice 2013 établi par la fiduciaire FIDAG.

Les membres de la commission se sont entretenus avec les chefs de service, certains conseillers municipaux, ainsi qu'avec la Municipalité, représentée par Messieurs François Genoud et Jérôme Crettol, respectivement Président de la ville de Sierre et secrétaire communal.

La commission de gestion a finalement établi le présent rapport à l'attention des conseillers généraux, afin que ces derniers puissent délibérer sur les comptes lors du prochain plénum du Conseil général.

1.1 RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG

La Cogest a pris connaissance du message de la fiduciaire FIDAG qui a agi en qualité de réviseur des comptes de la ville de Sierre.

FIDAG conclut que les comptes annuels 2013 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

1.2 CONSTATATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURE DU BILAN

Alors que le budget 2013 prévoyait un excédent de dépense de 5'541'120.00 CHF, les comptes 2013 bouclent avec un bénéfice de 3'925'062.62 CHF, en hausse par rapport à 2012 (614'052.71 CHF). Le différentiel entre le budget 2013 et les comptes 2013 s'élève à 9'466'183 CHF.

Ces comptes 2013 dégagent une marge d'autofinancement de 14'920'947.42 CHF, en hausse par rapport à 2012 (10'596'727.71 CHF). Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget est en augmentation par rapport à 2012 (90% au lieu de 76%). L'insuffisance de financement s'élève en 2013 à 4'555'943.50 CHF, contre 6'383'725.99 CHF en 2012.

Le total du bilan atteint un montant de 198'469'320.08 CHF, en augmentation de 3'666'875 CHF par rapport à 2012.

La fortune nette atteint un montant de 132'317'040.96 CHF, en légère augmentation par rapport à 2012 (128'391'978.34 CHF). Le patrimoine administratif atteint un montant de 127'653'026.39 CHF, représentant 64.3% de l'actif. Les placements atteignent un montant de 40'903'451.10 CHF, soit 20.6% de l'actif. Le solde, soit 15.0%, est constitué des débiteurs, des actifs transitoires et des disponibilités pour un total de 29'912'842.59 CHF.

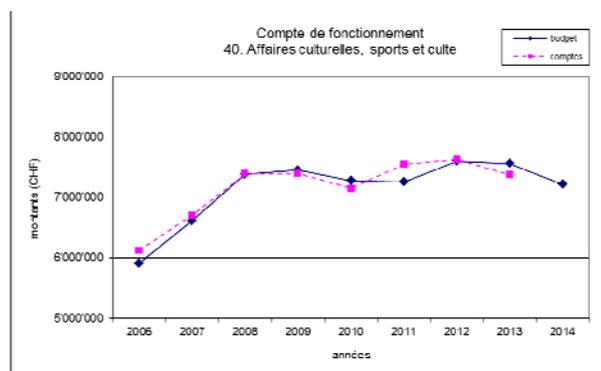
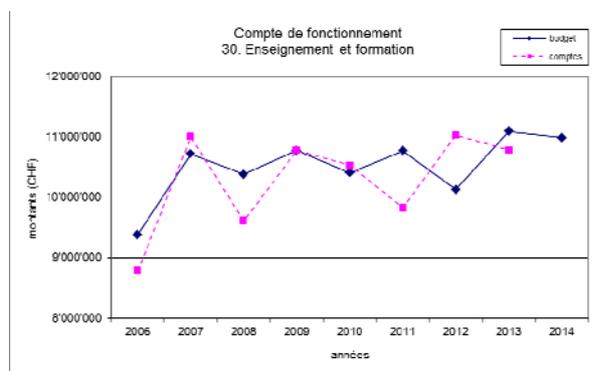
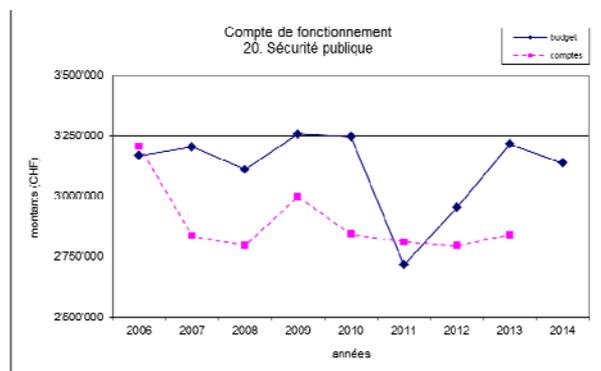
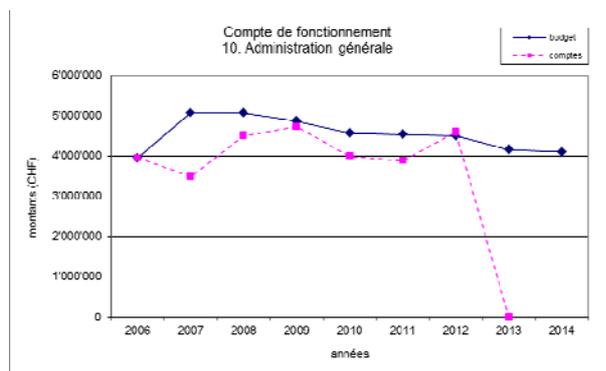
La dette brute s'élève à 61'267'095.93 CHF, en légère augmentation par rapport à 2012 (61'060'470.52 CHF). Les dettes à moyen et long termes atteignent un montant de 33'397'000.00 CHF, en légère baisse par rapport à 2012 (33'659'000.00 CHF).

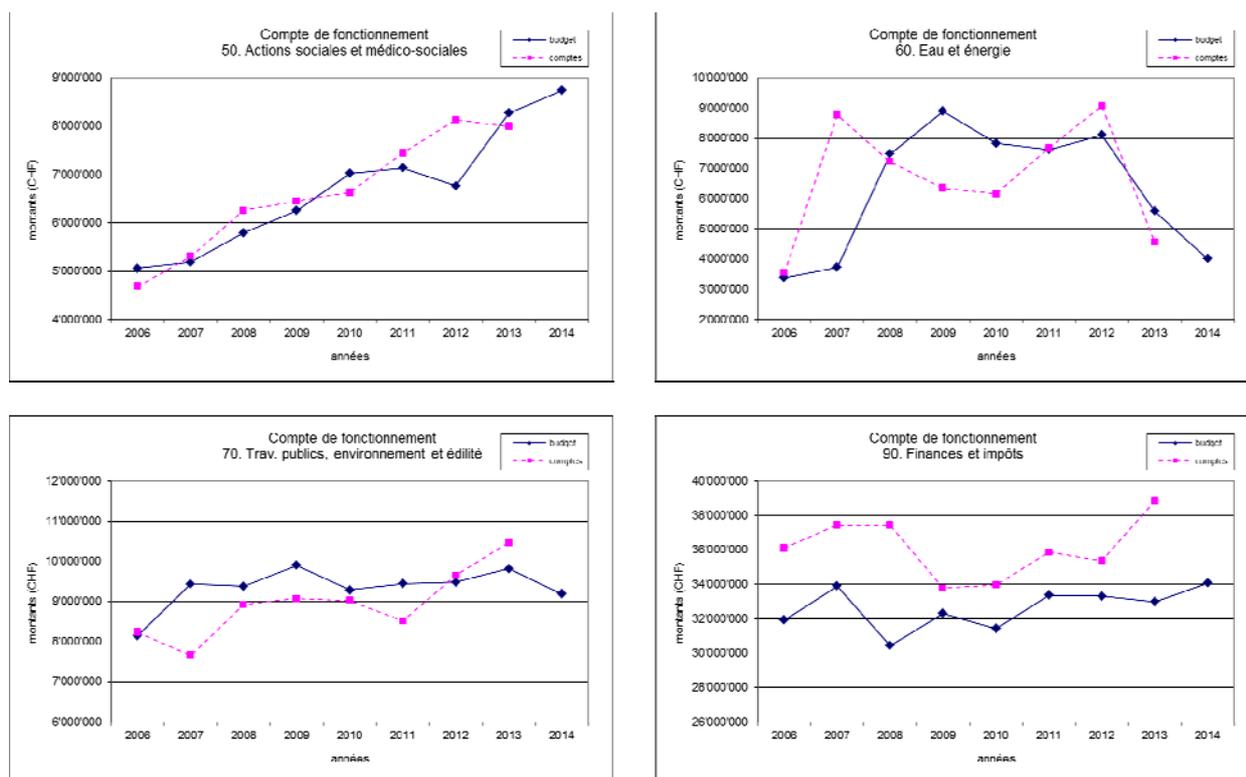
1.3 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous donne la répartition des charges et des revenus de fonctionnement (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

| Catégorie | Charges | | Revenus | |
|---|----------------------|----------------|----------------------|----------------|
| | Montant | % | Montant | % |
| 10. Administration générale | 6'443'870.08 | 7.49% | 6'443'447.32 | 7.16% |
| 20. Sécurité publique | 7'155'660.02 | 8.32% | 4'314'645.98 | 4.80% |
| 30. Enseignement et formation | 12'503'203.40 | 14.53% | 1'714'706.80 | 1.91% |
| 40. Affaires culturelles, sports et culte | 8'153'437.32 | 9.48% | 774'943.95 | 0.86% |
| 50. Actions sociales et médico-sociales | 8'399'055.57 | 9.76% | 407'817.25 | 0.45% |
| 60. Eau et énergie | 10'480'224.01 | 12.18% | 15'037'664.98 | 16.71% |
| 70. Travaux publics, environnement, édilité | 19'671'010.31 | 22.86% | 9'204'387.83 | 10.23% |
| 90. Finances et impôts | 13'234'247.10 | 15.38% | 52'068'156.32 | 57.88% |
| Total | 86'040'707.81 | 100.00% | 89'965'770.43 | 100.00% |

Il nous paraît intéressant de faire une analyse par dicastère pour voir l'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus), alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).





Nous constatons de manière générale que les budgets 2013 des comptes de fonctionnement ont été respectés. Nous relevons toutefois les exceptions suivantes:

- un excédent de charges de 3.3% supérieur au budget pour le dicastère 70 (Travaux publics, environnement et édilité);
- un excédent de bénéfice de 9.8% inférieur au budget pour le dicastère 60 (Eau et énergie);

Nous constatons également les écarts substantiels suivants:

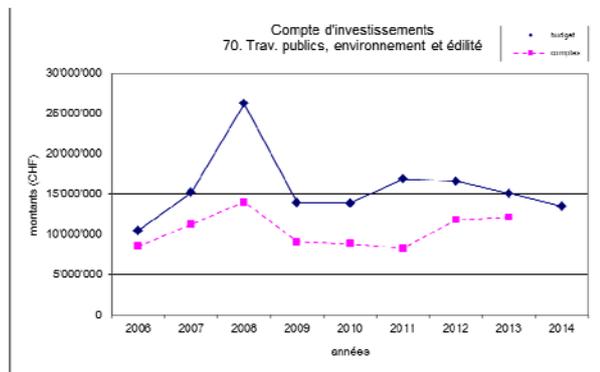
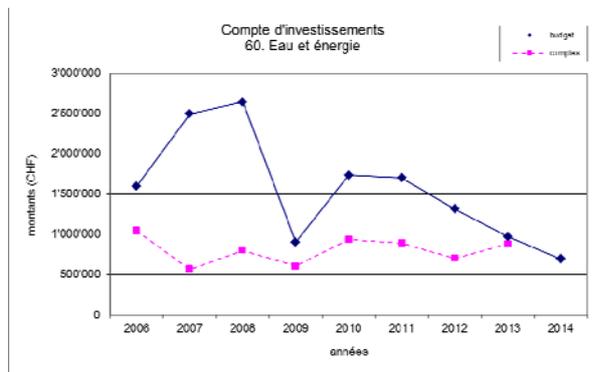
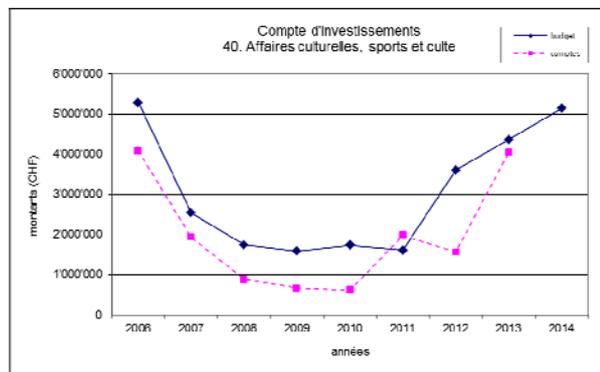
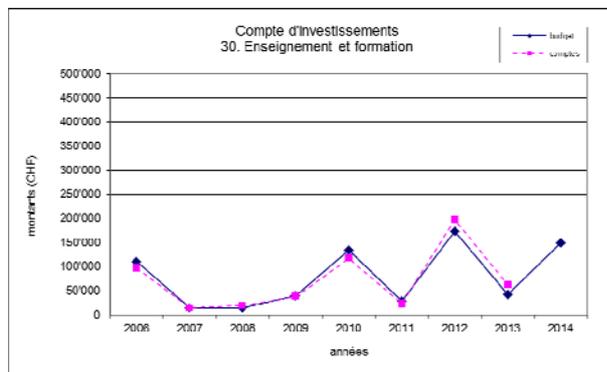
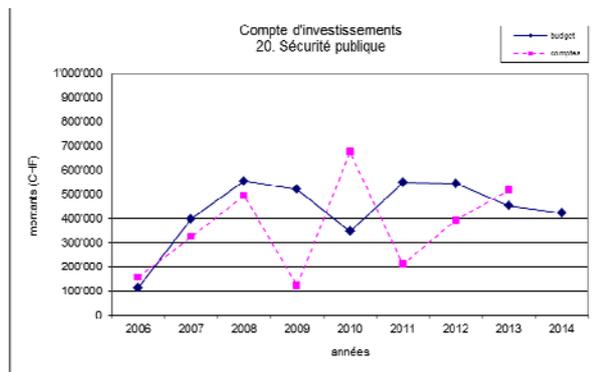
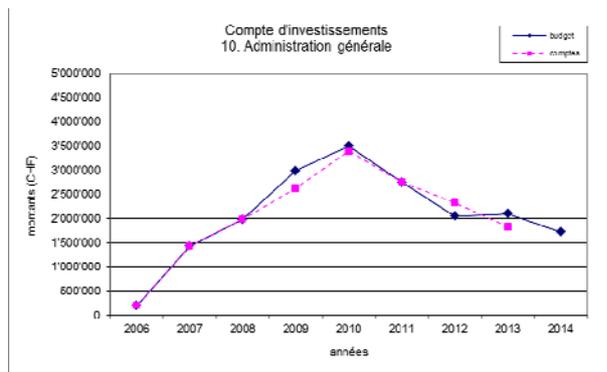
- le revenu du dicastère 10 (Administration générale) est nettement supérieur à celui budgétisé suite à la vente d'un immeuble sis à Crans-Montana pour 4.3 mio CHF. Cet événement unique et exceptionnel explique que le compte de fonctionnement du dicastère soit proche de zéro alors qu'un excédent de charges de 4.1 mio CHF était budgétisé;
- le revenu du dicastère 90 (Finances et impôts) est supérieur de 5.8 mio CHF aux prévisions. Il s'agit principalement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

1.4 LES COMPTES D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des investissements par rapport au budget 2013 se situe à 90%, en augmentation par rapport à 2012 (76%). Le tableau ci-dessous donne la répartition des investissements (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

| Catégorie | Dépenses | | Recettes | |
|---|----------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | Montant | % | Montant | % |
| 10. Administration générale | 2'113'200.00 | 9.65% | 282'000.00 | 11.67% |
| 20. Sécurité publique | 553'335.52 | 2.53% | 36'781.80 | 1.52% |
| 30. Enseignement et formation | 62'019.35 | 0.28% | 0.00 | 0.00% |
| 40. Affaires culturelles, sports et culte | 4'043'637.85 | 18.47% | 0.00 | 0.00% |
| 50. Actions sociales et médico-sociales | 0.00 | 0.00% | 0.00 | 0.00% |
| 60. Eau et énergie | 952'450.00 | 4.35% | 71'634.25 | 2.96% |
| 70. Travaux publics, environnement, édilité | 14'169'431.80 | 64.72% | 2'026'767.55 | 83.85% |
| 90. Finances et impôts | 0.00 | 0.00% | 0.00 | 0.00% |
| Total | 21'894'074.52 | 100% | 2'417'183.60 | 100% |

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution des différents comptes au cours du temps (différence entre dépenses et recettes).



1.5 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS

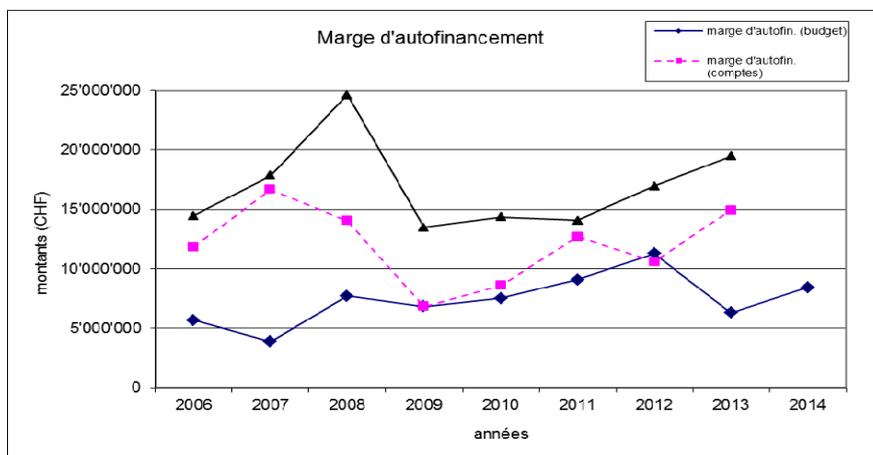
La marge d'autofinancement se monte à 14'920'947.42 CHF, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 76.61%, en hausse par rapport aux comptes 2012 (10'596'727.71 CHF, 62.41%).

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget 2013 se situe à 90%, en augmentation par rapport à 2012 (76%).

Le graphique ci-dessous illustre le rapport entre les investissements nets et la marge d'autofinancement. L'évolution du taux de couverture s'explique principalement par les raisons suivantes :

- augmentation de l'excédent de revenu des comptes de fonctionnement d'environ 3.3 millions CHF, grâce en partie au gain exceptionnel de la vente d'un immeuble à Crans-Montana;
- augmentation des investissements nets d'environ 2.5 millions CHF (taux de réalisation plus élevé).

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|
| marge d'autofin. (budget) | 3'897'710 | 7'730'382 | 6'840'361 | 7'520'560 | 9'101'300 | 11'273'150 | 6'306'180 | 8'452'190 |
| marge d'autofin. (comptes) | 16'659'842 | 14'065'256 | 6'840'361 | 8'620'728 | 12'708'587 | 10'596'728 | 14'920'947 | |
| investissements nets | 17'863'743 | 24'643'899 | 13'502'676 | 14'365'219 | 14'086'464 | 16'980'454 | 19'476'891 | |
| taux de couverture | 93.26% | 57.07% | 50.66% | 60.01% | 90.22% | 62.41% | 76.61% | |



2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

2.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

L'article 75 de la Loi sur les communes stipule que la comptabilité d'une collectivité publique doit donner une situation claire, complète et véridique de la gestion financière, du patrimoine et des dettes – la planification financière, le budget et les comptes étant établis à cette fin.

Pour la Cogest, le budget doit être établi au plus près du fonctionnement réel de la ville de Sierre, à plus forte raison, quand ledit budget sert de base à une demande d'augmentation du coefficient d'impôt, comme ce fut le cas en 2013 pour l'année 2014.

Après analyse des comptes 2010 à 2013, ainsi que des budgets 2011 à 2014, la Cogest a relevé que pour un certain nombre de rubriques:

- les montants budgétés pour 2013 étaient supérieurs aux dépenses réelles, alors que les comptes 2013 sont dans la moyenne des années 2010 à 2012, voire même en-dessous;
- les prévisions 2014, inférieures à celles de 2013, étaient dans la moyenne des dépenses effectives des années 2010 à 2013, ou carrément supérieures à ces dernières, donnant ainsi l'impression que des économies allaient être opérées cette année;
- les explications fournies pour justifier des différences entre budget et comptes ou entre budgets étaient peu convaincantes.

Si l'on compare le budget et les comptes 2013, il apparaît que certaines positions ont été surbudgétisées; cette surestimation ne trouve pas son origine dans les tendances des dépenses effectives des années précédentes.

Selon la Municipalité, le budget des différents comptes représente le maximum à ne pas dépasser, et il faudrait plutôt se réjouir que l'intégralité du budget ne soit pas dépensée.

Un certain nombre de rubriques a retenu l'attention de la Cogest et plusieurs questions quant à leur planification au cours des années se posent.

Voici quelques exemples (ne figurent que les dépenses dont la différence budget et comptes 2013 est égale ou supérieure à 2'000 CHF):

| Rubrique | Intitulé | Comptes 2010 | Comptes 2011 | Comptes 2012 | Comptes 2013 | Budget 2013 | Budget 2014 |
|-----------------|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| 10.102.310.03 | Frais d'impression | 4'793.40 | 6'414.40 | 5'913.70 | 5'903.30 | 8'000.00 | |
| 10.102.318.02 | Frais juridiques | 9'807.30 | 4'605.35 | 13'840.30 | 16'119.30 | 20'000.00 | 15'000.00 |
| 10.102.318.09 | Formation | 42'983.90 | 36'477.65 | 47'033.25 | 24'519.94 | 65'000.00 | 30'000.00 |
| 20.202.309.10 | Autres charges du personnel | 6'412.20 | 5'562.45 | 6'517.05 | 5'478.20 | 11'000.00 | 3'700.00 |
| 20.312.315.01 | Entretien équipement informatique | 44'265.45 | 43'495.35 | 48'671.33 | 63'479.80 | 77'900.00 | 69'550.00 |
| 20.402.317.00 | Frais de déplacement | 3'639.45 | 107.80 | 1'183.20 | 366.20 | 6'000.00 | 2'000.00 |
| 20.502.315.01 | Entretien des hydrants | 44'409.90 | 30'495.55 | 8'363.70 | 8'206.25 | 30'000.00 | 12'000.00 |
| 20.704.317.00 | Frais de déplacement | 10'697.35 | 9'815.30 | 9'510.65 | 8'032.90 | 12'000.00 | 10'000.00 |
| 30.200.302.00 | Activités spécialisées | 336'222.80 | 323'419.10 | 317'962.10 | 315'455.15 | 363'000.00 | 365'400.00 |
| 40.100.317.00 | Frais de déplacement | 4'442.00 | 4'499.10 | 2'699.00 | 1'898.90 | 6'000.00 | 5'000.00 |
| 40.250.301.00 | Traitements | | 170'415.25 | 348'508.30 | 364'323.30 | 394'300.00 | 380'300.00 |
| 40.300.301.01 | Conciergerie | 41'253.75 | 44'221.75 | 44'384.70 | 47'055.05 | 65'000.00 | 56'100.00 |
| 40.310.309.00 | Autres charges du personnel | 9'240.90 | 9'671.95 | 9'293.70 | 11'183.15 | 13'500.00 | 9'500.00 |
| 70.110.301.00 | Traitements | 1'388'290.75 | 1'387'703.90 | 1'488'514.70 | 1'506'156.05 | 1'621'300.00 | 1'497'000.00 |
| 70.260.301.00 | Traitements | 870'470.00 | 909'645.85 | 918'453.70 | 928'202.25 | 947'500.00 | 928'500.00 |
| 70.270.318.00 | Creusement des tombes | 34'847.05 | 49'231.10 | 68'959.00 | 62'393.85 | 75'000.00 | 75'000.00 |
| 70.270.390.00 | Salaires | 216'432.00 | 229'037.00 | 224'498.00 | 235'343.05 | 240'000.00 | 242'500.00 |
| 70.310.314.02 | Curage | 57'229.20 | 56'240.40 | 62'830.55 | 59'394.60 | 70'000.00 | 65'000.00 |
| 70.310.318.00 | Etudes et sondages | 21'033.60 | 18'134.00 | 30'958.70 | 25'737.00 | 60'000.00 | 35'000.00 |
| 70.310.352.02 | Step de Granges | 138'636.90 | 157'788.05 | 129'780.15 | 106'959.45 | 180'000.00 | 150'000.00 |
| 70.310.390.01 | Salaires | 219'082.00 | 209'904.00 | 214'317.00 | 249'885.25 | 265'000.00 | 267'500.00 |
| 70.320.315.02 | Entretien dépôts déchets | 29'442.55 | 33'364.80 | 28'645.90 | 29'121.90 | 35'000.00 | 35'000.00 |
| 70.320.318.05 | Décharge matériaux inertes | 10'899.60 | 12'820.00 | 13'569.00 | 10'465.05 | 17'000.00 | 17'000.00 |

Pour ces rubriques, la différence entre le budget et les comptes 2013 dépasse la marge de sécurité que l'on pourrait prendre pour parer aux imprévus.

Cette surbudgétisation est surprenante, étant donné que les comptes 2013 sont dans la moyenne des années 2010 à 2012, voire même en-dessous, pour les rubriques concernées.

La Cogest demande qu'à l'avenir, le budget soit établi en fonction des charges et revenus effectifs des années précédentes et non pas par rapport au budget précédent.

De manière générale, la Cogest souhaiterait que les commentaires figurant dans le rapport des comptes de la Ville soient effectués par les dicastères plutôt que par l'administration générale, et que ceux-ci se basent autant que possible sur des chiffres et des indicateurs.

2.2 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.102.307.01 Dotations spéciales prévoyance professionnelle

Afin de tenir compte des cas connus de rachats de pont AVS ainsi qu'une estimation des cas de retraite à couvrir selon l'ancien système, une attribution de CHF 200'000 a été comptabilisée en 2013. Comme des prélèvements de 230'288 CHF ont été effectués sur l'année, le solde de la provision est en baisse et ne suffira probablement pas à couvrir les cas de 2014. Tout comme la fiduciaire FIDAG, nous recommandons de revoir les attributions annuelles afin que la provision soit toujours suffisante pour couvrir les cas de l'année suivante.

10.102.318.09 Formation

Selon les informations transmises par la Municipalité, le montant porté au budget pour la formation de ses collaborateurs serait équivalent au 0.5 % de la masse salariale. Ce calcul éviterait de devoir refuser des formations faute de budget suffisant.

A l'examen du tableau ci-dessous, il apparaît que la différence entre le budget et les comptes 2013 est de l'ordre de 40'480 CHF.

De plus, les différences entre les budgets et les comptes pour les années 2011 et 2012, étaient respectivement de 23'522 CHF et de 17'967 CHF.

Ainsi, pour les années 2011 à 2013, les dépenses associées à cette position ont toujours été surestimées lors de l'établissement des budgets. Le pourcentage retenu de 0.5% est manifestement trop élevé par rapport aux besoins réels de la Commune.

D'autre part, à la page 80 du fascicule sur le budget 2014, il est écrit que pour « des raisons de réduction des dépenses, il a été décidé de diminuer temporairement le montant attribué à la formation des collaborateurs de la Commune ». La réduction de dépenses annoncée est de 35'000 CHF, abaissant cette charge à 30'000 CHF. Or, le montant budgété est encore supérieur aux dépenses de 2013.

| Budget 2014 | Budget 2013 | Comptes 2013 | Budget 2012 | Comptes 2012 | Budget 2011 | Comptes 2011 |
|-------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|
| 30'000.00 | 65'000.00 | 24'519.94 | 65'000.00 | 47'033.25 | 60'000.00 | 36'477.65 |

2.3 20. SECURITE PUBLIQUE

20.209.427.01 Recettes parkings

Etant donné que Sion prévoit une forte augmentation des tarifs de parking, la Cogest suggère à la Municipalité de reconsidérer la politique tarifaire.

20.502.315.01 Entretien des hydrants

Les montants budgétés ces dernières années pour l'entretien des bornes hydrantes sont passées de 70'000 CHF en 2007 à 30'000 CHF en 2013, alors que dans le même intervalle, les dépenses effectives – fluctuantes – sont passées quant à elles de 48'930 CHF à 8'206 CHF.

Selon la Municipalité, le montant dépensé varie en fonction des disponibilités du personnel du service des eaux à faire ces entretiens. Dès 2012, un échelonnement de ces travaux a été mis sur pied, rendant l'entretien des hydrants bisannuel.

Cette étagement a été présentée au Conseil général comme une nouveauté 2014 génératrice d'économies, alors que dans les faits, elle était déjà entrée en vigueur en 2012:

| Budget 2013 | Budget 2014 | Comptes 2013 | Comptes 2012 | Comptes 2011 |
|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| 30'000.00 | 12'000.00 | 8'206.25 | 8'363.70 | 30'495.55 |

Comme le budget 2013 date de fin 2012, les montants budgétés auraient déjà dû être adaptés en tenant compte de cet entretien bisannuel.

D'autre part, la Cogest a remarqué que dans le budget 2014, on avait prévu 12'000 CHF pour cet entretien, soit quelque 3'700 CHF de plus qu'au niveau des comptes 2012. L'examen des comptes 2014 déterminera s'il s'agit d'une estimation correcte des coûts réels ou une surestimation.

2.4 30. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

30.100.364.00 Formation universitaire à distance (FS-CH)

La Commune de Sierre a reçu une facture de la FS-CH pour un montant de 260'000 CHF concernant la participation communale aux frais de fonctionnement. Cette facture est contestée et n'a pas été enregistrée dans les comptes 2013.

La FS-CH a adressé un commandement de payer à la Ville de Sierre pour lequel une opposition a été formulée. La Municipalité pense être dans son bon droit en ne versant que 5'000 CHF. La Cogest prend acte qu'aucune provision n'a été constituée.

30.200.302.00 Activités spécialisées, animations, encadrement

Les charges effectives de cette rubrique en 2013 sont inférieures de quelque 47'000 CHF aux prévisions budgétaires, au motif que « plusieurs prestations prévues ont été réduites ou abandonnées en raison d'une nouvelle organisation des écoles : SIPE, PASS, ..., cours pour l'étude surveillée, chant, éducation physique, etc. » (p. 107 des comptes 2013).

Interrogée, la Municipalité apporte d'autres explications, qui, exception faite du dernier argument, n'ont rien à avoir avec un abandon ou une réduction de prestations résultant d'une réorganisation de l'école:

- faute de participants, moins d'activités auraient été organisées dans le cadre du sport facultatif;
- les études surveillées n'ont pas rencontré le succès escompté;
- le projet « santé-prévention en éducation sexuelle » sera comptabilisé en 2014;
- les activités piscines ne se sont pas déroulées le lundi, jour de la fermeture hebdomadaire. De ce fait, il n'y a pas eu besoin de gardien de bains supplémentaire;
- le réaménagement de l'animation musicale a réduit les coûts.

Le budget 2014 a été réadapté à la hausse par rapport à celui de 2013, en rupture avec la tendance des dépenses effectives des années précédentes.

| Budget 2014 | Budget 2013 | Comptes 2013 | Budget 2012 | Comptes 2012 | Budget 2011 | Comptes 2011 | Comptes 2010 |
|-------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| 365'400.00 | 363'000.00 | 315'455.15 | 332'500.00 | 317'962.10 | 340'000.00 | 323'419.10 | 336'222.80 |

30.409.427.01 Location écoles primaires

Voici un tableau qui récapitule les revenus budgétés et effectifs de cette position pour les années 2012 à 2014:

| Budget 2014 | Budget 2013 | Comptes 2013 | Budget 2012 | Comptes 2012 |
|-------------|-------------|--------------|-------------|--------------|
| 18'000.00 | 15'000.00 | 6'778.00 | 11'500.00 | 8'656.00 |

Deux recettes résultant de la location de la salle omnisports, pour un montant total de 2'700 CHF, ont été comptabilisées par erreur en 2012 dans le compte 30.409.427.01 (location écoles primaires), d'où la différence entre les comptes 2012 et 2013.

Les revenus budgétés en 2013 et en 2014 auraient été surestimés par erreur à 15'000 CHF et 18'000 CHF, alors qu'ils auraient dû être de l'ordre de grandeur de 8'000 CHF.

Une correction à la baisse a été annoncée pour le budget 2015.

2.5 40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTE**40.259.434.00 Théâtre les Halles**

La Cogest a été intriguée par le fait que le nombre de spectateurs est en hausse par rapport à 2012 et que les recettes de billetterie ont légèrement diminué alors que les tarifs n'ont pas changé.

| | Comptes 2013 | Comptes 2012 | Différence |
|-------------------------|--------------|--------------|------------|
| Spectateurs | 6'814 | 5'816 | 998 |
| Recettes billetterie | 53'722 CHF | 56'594 CHF | -2'872 CHF |
| Chiffre d'affaire moyen | 7.88 CHF | 9.73 CHF | |

Il s'avère que deux compagnies ont été rémunérées à la recette.

- pour le spectacle « 120 secondes », 100 places ont été vendues par le TLH et 344 par Opus One (manque à gagner: 6'000 CHF);
- pour le spectacle « Chant du Bouquetin », la totalité de la recette a été reversée à la Compagnie (manque à gagner: 14'049 CHF).

Cette pratique est discutable. Elle devrait tout au moins être approuvée lors de l'élaboration du budget, et non être utilisée pour contourner une diminution du budget de programmation (40.250.318.03) qui était passé de 250'000 CHF en 2012 à 230'000 CHF en 2013.

La Cogest s'étonne de l'explication fournie par la Municipalité (« Indépendamment d'une fréquentation en hausse constante, la Municipalité a opté, afin de maintenir une politique de prix très accessibles, pour un ajustement des recettes de billetterie. Cette adaptation a été répercutée dans le budget 2014 »), alors que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2012 et n'expliquent donc pas la baisse des recettes entre 2012 et 2013.

40.319.434.00 Entrées piscine

Malgré le fait que les prix pour les non indigènes aient été ramenés au niveau des Sierrois, l'augmentation espérée au budget ne s'est pas produite et les recettes restent à la hauteur de celles de 2012.

2.6 60. EAU ET ÉNERGIE

60.209.435.00 Recettes d'aménagement de production

Les recettes (CHF 11'109'970) sont inférieures à celles de 2012 (CHF 15'262'086) et au budget (CHF 11'860'000). Cela s'explique par l'évolution négative des prix de l'électricité (9.40 ct/kWh en 2013 contre 10.92 ct/kWh en 2012, soit -13.92%).

2.7 90. FINANCES ET IMPÔTS

90.300.330.00 Pertes fiscales s/ revenu & fortune pers. physiques

Ce sont environ 660 dossiers pour une somme globale de 1'500'000 CHF qui ont été enregistrés en pertes sur débiteurs.

L'augmentation du contentieux n'est pas liée aux procédures d'encaissement qui sont claires et bien suivies.

3 CONCLUSIONS

3.1 INTRODUCTION

La Cogest a analysé les comptes 2013 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les conseillers municipaux, les chefs de service et par MM. François Genoud et Jérôme Crettol. Nous adressons nos remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration et des services techniques de la ville de Sierre pour leur disponibilité et leur engagement de qualité.

La Cogest a pris connaissance du rapport établi par la fiduciaire FIDAG SA. Ce rapport révèle que les principes adoptés par la Municipalité en matière de tenue de la comptabilité sont conformes aux exigences relevant de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 et que l'organisation comptable et financière est parfaitement adaptée aux besoins et fonctionne bien. Dès lors elle recommande d'approuver les comptes tels que présentés.

3.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Alors que le budget 2013 prévoyait un excédent de dépense de 5'541'120 CHF, les comptes 2013 bouclent avec un bénéfice de 3'925'063 CHF. Ce résultat est évidemment très réjouissant, même si nous n'aurions pas été dans les chiffres noirs sans la vente d'un immeuble à Crans-Montana.

La Municipalité relève dans le rapport des comptes que les charges « progressent néanmoins d'environ 900'000 CHF » (page 76). Ce chiffre correspond en fait au dépassement de charges par rapport au budget. Comparativement aux comptes 2012, les charges ont globalement augmenté de 3'280'347 CHF (+ 4%), cela étant en partie dû à l'augmentation des charges d'amortissement.

Dans le même temps, les recettes ont augmenté de 6'591'357 CHF (+ 8%). Outre la vente extraordinaire d'un immeuble (4.3 mio CHF), cela est dû à une forte progression des recettes fiscales (+ 5.6 mio CHF), principalement celles des personnes morales. Ces deux éléments contrebalancent la baisse des revenus de production électrique (- 4.2 mio CHF).

Comme la vente d'un immeuble pour plusieurs millions ne se répètera pas chaque année, les finances communales se trouvent donc bien en situation de déficit structurel et la Cogest ne peut que rappeler la nécessité de stabiliser les charges de fonctionnement.

3.3 COMPTES D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget s'est établi à 90%, ce qui est positif. La Cogest se réjouit de l'ouverture du nouveau CO de Goubing, de l'avancement des travaux à la piscine de Géronde ainsi que des divers autres travaux réalisés.

Grâce aux résultats des comptes de fonctionnement nettement meilleurs que prévus, la marge d'autofinancement s'élève à 14'920'947 CHF, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 76.61% contre 62.41% en 2012.

La Cogest soutient la Municipalité dans sa politique de développement et d'investissement, dans la mesure toutefois que les frais d'amortissement ne pèsent pas les comptes de fonctionnement.

3.4 DÉCISION

La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents, et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2013 de la Ville de Sierre datés du 2 avril 2014.

COMMISSION DE GESTION

Sabine Rey

Présidente


.....

Laurent Ducry

Rapporteur


.....